

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

Modification du tableau
des effectifs

N° D_01_2026 (Direction des Ressources Humaines)

L'an deux mil vingt six, le 12 janvier à 19 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 05 janvier deux mil vingt six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. ESPARRAGA, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par Mme CHOISY, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme MEUNIER représentée par M. LEMOINE, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Absente : Mme SAINTE ROSE, Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

~~~~~

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

**Vu** l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 5 janvier 2026 ;

**Vu** l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 5 janvier 2026 ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois communaux nécessaires au fonctionnement des services.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

**Article 1 : D'APPROUVER** la transformation, à compter du 1<sup>er</sup> février 2026, de deux emplois non permanents en postes permanents :

.../...

- 1 poste permanent d'ingénieur fluide et développement durable ouvert au grade d'ingénieur territorial à temps complet (catégorie A – filière technique) pour permettre le renouvellement d'un agent contractuel en contrat à durée déterminée de 3 ans.

L'agent affecté à cet emploi aura pour missions principales :

**1) Assurer la maintenance des équipements de raccordements aux réseaux énergie et fluides par les actions suivantes :**

- Planifier auprès des utilisateurs et des concessionnaires les opérations de maintenances des installations ;
- Assurer et suivre la maintenance des installations d'énergie renouvelables ;
- Assurer le suivi des concessionnaires énergie et eau potable dans le cadre de la réalisation de nouveaux branchements sur les réseaux publics, ou de leur suppression ;

**2) Piloter la stratégie d'optimisation des coûts de fourniture d'énergie et de fluides par les actions suivantes :**

- Assurer le suivi des consommations et des facturations de fluides et d'énergie, suivre et optimiser les abonnements, être l'interlocuteur des fournisseurs d'énergie, établir des bilans d'exploitation ;
- Effectuer les relevés de compteurs et sous-compteurs nécessaires à la maîtrise des fluides, s'assurer du bon fonctionnement des compteurs et des télémètres et demander leur remplacement le cas échéant, récupérer et analyser les données de consommations des sites en copropriété et en DSP ;
- Faire les demandes de raccordements, déraccordements aux réseaux, faire les souscriptions d'abonnement et les demandes de résiliation, aider pour les demandes de branchements provisoires de chantier ;
- Suivre le renouvellement des contrats de fourniture d'énergie et de DSP liée à l'énergie dans le respect du Code de la Commande Publique ;
- Suivre le dispositif de groupement d'achat d'énergie à destination des administrés ;
- Participer à l'élaboration des marchés publics relatifs aux fluides : rédaction des pièces techniques, du cahier des charges et assurer l'interface entre les titulaires des marchés de maintenance-exploitation, les services et les utilisateurs ;
- Intégrer les enjeux environnementaux dans l'ensemble des opérations ;
- Assurer le reporting annuel des consommations sur la plate-forme OPERAT dans le cadre du décret tertiaire soit directement soit via un prestataire ;
- Élaborer un programme pluriannuel d'investissements, notamment en optimisant les dépenses de fonctionnement pour rechercher de l'autofinancement ;
- Dans le but de maîtriser les consommations d'énergie, élaborer une politique de maintenance et de réglages des équipements CVC en lien avec les services entretien des bâtiments, la régie chauffage et la régie bâtiments ;
- Assurer la programmation du remplacement des équipements en chaufferie ;

.../...

- Dans le but de maîtriser les consommations d'eau, élaborer une politique de maintenance en lien avec les services entretien des bâtiments, la régie chauffage et la régie bâtiments ;
- Mettre en place des outils de contrôle des consommations et des abonnements, suivre les consommations et les analyser, prévenir en cas de dérive et rechercher la cause ;
- Assurer le contrôle à postériori des démarches engagées en termes d'économie d'énergie,
- Apporter son expertise dans le cadre de la maintenance des équipements CVC stratégiques et importants (climatisation salles des serveurs, CSU, climatiseurs plan canicule, maintenance des équipements de piscine) ;
- Participer à la mise en œuvre de la politique d'efficacité et d'économies énergétiques en étant force de proposition sur des améliorations à envisager et d'orientation sur les choix énergétiques et techniques, à partir de l'analyse des consommations afin de proposer des actions et des travaux d'économie ;
- Réaliser et suivre des audits techniques, analyser les conclusions ;
- Suivre des chantiers de rénovation énergétique, d'installation et de modernisation des équipements CVC dans le cadre du plan de travaux pour atteindre les objectifs du décret tertiaire ;

3) Réaliser une veille permanente dans son domaine :

- Assurer une veille réglementaire et technique ;
- Assurer un rôle de conseil et proposer une veille technologique dans le domaine des énergies (dont le déploiement des réseaux de fibre optique et schéma de sécurité urbaine), des fluides et du développement durable (bâtiments intelligents) ;
- Assurer la relation et le suivi avec les organismes publics (dont la CCPM) pour l'exercice de leurs compétences en lien avec le poste (eau, assainissement, GEMAPI, ...) ;
- Contribuer à la réflexion préalable des projets d'investissements pour enrichir la qualité environnementale des équipements programmés ;

4) Participer à la recherche de financement avec le service « recherche de financement », au suivi et à l'actualisation des plans de financements ;

5) Piloter les projets à dimension environnementale de la phase de conception à la livraison (accompagner les services usagers à la définition du programme, jusqu'à la réception du chantier) notamment la ferme pédagogique, le plan solaire, l'aménagement des berges de Seine, l'aménagement de l'écoquartier « Bords d'eau », l'extension du réseau de chaleur...

- Effectuer toutes missions nécessaires au bon fonctionnement du service.
- 1 poste d'agent d'accueil à la piscine ouvert au grade d'adjoint technique à temps complet (catégorie C – filière technique) pour permettre le renouvellement d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée.

L'agent affecté à cet emploi aura pour missions principales :

- Assurer l'accueil des différents publics venant à la piscine
- Informer et promouvoir les différentes activités aux usagers de la piscine
- Assurer la tenue de la régie de recette sous la responsabilité du régisseur principal
- Assurer le nettoyage et la propreté des lieux destinés aux publics et aux personnels de la piscine
- Assurer des tâches administratives, techniques et financières pour le service de rattachement.

Au sein de la Piscine :

- Ouverture et fermeture de la structure
- Accueillir, renseigner et contrôler l'entrée des différents publics en fonction du règlement intérieur et des horaires
- Faire respecter le règlement intérieur à l'entrée de la piscine et dans les vestiaires
- Aide et accompagnement ponctuel des élèves primaires et maternelles dans les vestiaires pendant les horaires scolaires.
- Comptabiliser et saisir les montants des entrées et des activités sur le terminal d'encaissement
- Faire le bilan de la régie des recettes quotidiennement et mensuellement
- Faire le bilan journalier et mensuel des entrées et activités de la piscine
- Recevoir, répondre, renseigner et filtrer les communications
- Contrôle de la régie de recettes de la piscine et des dépôts auprès du trésorier principal
- Nettoyage des sanitaires lorsque c'est nécessaire et nettoyage du perron une fois par semaine
- Nettoyage des sols du bureau de la direction ainsi que la caisse, lorsque l'hôtesse est de fermeture
- Signaler à la directrice tous les dysfonctionnements, constatés pendant les horaires publics, scolaire et autres
- Participation active à l'équipe de secours dans le cadre du P.O.S.S. de la piscine

Au sein du service des Sports et de la Vie associative :

- Pré-remplissage des dossiers de subventions
- Rédaction de la newsletter du service en relation avec l'agent en charge du suivi et le service communication
- Aide à la mise à jour et à l'organisation des dossiers associatifs
- Suivi du travaux et interventions DST/CTM en binôme et visites des structures (une fois par semaine)
- Gestion des demandes de minibus des associations en lien avec le service jeunesse
- Effectuer toutes missions nécessaires au bon fonctionnement du service.

Ces postes ont vocation à être occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ils pourront être pourvus par des agents contractuels conformément au code général de la fonction publique sur la base des articles suivants :

.../...

**Article L332-8 :**

- 1° pour absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- 2° lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

Article L332-14 : pour des besoins de continuité de service afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les agents recrutés percevront une rémunération correspondant à leur grade et au régime indemnitaire dans la limite des plafonds délibérés pour les agents titulaires. La rémunération afférente à l'indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

**Article 2 : D'APPROUVER** la transformation, à compter du 1<sup>er</sup> février 2026, d'un poste permanent pour permettre le recrutement d'un policier municipal titulaire :

- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet en 1 poste de gardien-brigadier à temps complet (catégorie C – filière police municipale).

**Article 3 : D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs permanents à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 tel que joint en annexe de la présente délibération.

**Article 4 : D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Commune

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James Chéron.

James CHÉRON